



Rapport Social 2025 - Coopérative Agricover SCES

Agricover est une coopérative inscrivant son projet dans l'Économie sociale et solidaire, elle mène ses activités au bénéfice de ses coopérateur.ices ainsi que de la communauté locale où elle opère. Son métier principal est la distribution de productions alimentaires aux particuliers et aux professionnels. Les surplus financiers dégagés ne servent pas à rémunérer des investisseurs, mais à soutenir les parties prenantes (producteurs, consommateurs, travailleurs) dans le développement d'une agriculture biologique, paysanne, locale, sobre en énergie, respectueuse des sols et de la biodiversité. Dans cette optique, elle a aussi décidé d'inclure dans son projet l'insertion socio-professionnelle pour des personnes éloignées du marché du travail.

➤ Organisation pour réaliser la finalité économique et sociale :

Les dépenses sont strictement effectuées dans le but de développer les activités économiques et sociales de la coopérative, c'est-à-dire la vente de produits issus de nos producteurs et des artisans partenaires, par les canaux de distribution en place : site de vente en ligne avec livraison en points de dépôt (Nord de Namur, Brabant wallon, flamand et Bruxelles) ; achats entre producteurs ; et 2 magasins à Gembloux et Court-Saint-Etienne. En 2025, les chiffres de vente sont stables, nous terminons à nouveau sur un léger bénéfice.

Nos produits sont issus en priorité de nos agriculteurs-coopérateurs (34), ensuite des agriculteurs et artisans locaux pratiquant la même logique écologique et agricole que nos producteurs. En dernier recours, nous nous fournissons alors auprès de grossistes bio.

La coopérative rend des services à ses membres, en jouant un rôle de plateforme logistique pour les producteurs (centralisation des produits pour la vente), qui peuvent également s'échanger des marchandises entre eux pour compléter leurs gammes. Elle permet dans le même temps aux consommateurs (coopérateurs ou non) de trouver en un seul lieu (physique ou en ligne) divers produits biologiques, non-traités, peu transformés, nécessaires à une alimentation équilibrée et saine.

Les ressources provenant des ventes sont consacrées prioritairement à la rémunération des producteurs et des travailleurs (primauté du travail sur le capital), ainsi qu'aux investissements nécessaires aux développements de

l'infrastructure et du projet, et à la finalité sociale. La coopérative assure, avec les apports complémentaires réguliers de ses coopérateurs, son autonomie de gestion.

Des projets sont soutenus par des subsides (hybridation des ressources), ils concernent des activités innovantes, dans la transformation (Reloc, nouvelle gamme de produits) et l'insertion par le travail (TRES). Voir détails plus bas.

La coopérative a également un rôle de formation, d'information et de plaidoyer. Des événements ont eu lieu sur les 2 points de vente pour informer le grand public de nos activités et missions, elles permettent de participer à des dynamiques locales (à Gembloux avec La Fête de la Gare-brocante en 2025, les partenariats du TRES), et à Court-St-Etienne avec la Braderie et le Festival en Vrac).

Notre participation active au sein du Collectif 5C permet de relayer notre expérience et de mutualiser des demandes. La coopérative a participé à plusieurs événements mettant en avant l'Économie sociale, elle est également membre de la Fédération d'Économie sociale SAW-B. Ces structures apportent aussi régulièrement de la formation à destination des travailleurs (ouvertes au grand public aussi)

La formation et l'éducation permanente se sont également déployées sur toute l'année 2025 par l'intermédiaire de l'asbl Agricotiers, organisée sur le principe du Tiers-lieu, grâce à des ateliers, des conférences, un service traiteur interne et externe, des moments de convivialité, et la diffusion de thématiques principalement en lien avec l'alimentation et l'agriculture. Un groupe de travail composé de citoyens a par exemple commencé un projet de caisse reposant sur les principes de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

Le projet Mini-pousses est également né en 2025, à l'initiative d'un producteur-coopérateur, impliquant d'autres confrères et collègues de l'équipe. Il a pour objectif principal d'attirer l'attention sur les aspects santé essentiels de l'alimentation (saine, sans pesticide) lors des premières semaines de la vie, en offrant aux femmes enceinte 1 panier de légumes par semaine. Le lancement de celui-ci a été financé par la Province de Namur. Le projet récolte un franc succès depuis son lancement, et se poursuit en 2026.

➤ **Agricovert s'organise en interne de manière démocratique.**

Dans sa gouvernance interne, les animations des groupes de travail (Pôles Producteurs, Consom'acteurs et Équipe permanente) fonctionnent le plus possible sur base des principes de la sociocratie (parole partagée et égale, décisions prises au consensus ou au consentement, dynamique de liens entre les pôles). Ces groupes ont pour mission de faire remonter des propositions vers l'Organe d'Administration, ou de s'emparer en autonomie de sujets et projets qui peuvent nourrir ensuite les membres.

En 2025, le pôle des producteurs s'est réuni avec régularité (environ 1x toutes les 6 semaines, pas pendant l'été), assurant la continuité des apports de produits et le règlement de problèmes opérationnels spécifiques s'ils se présentent. Les rencontres ont également pour but d'assurer la cohésion, le partage des réalités de chacun et les contacts, à partir de discussion sur des thématiques choisies en commun.

Le pôle Conso a été moins actif (2 réunions en début d'année), celui-ci doit redéfinir ses modes d'action, et retrouver de nouvelles énergies parmi les coopérateurs, pour prendre sa place et faire vivre l'équilibre des pôles.

Néanmoins, l'Organe d'administration est toujours composé de producteurs et de consommateurs à parité (5 producteurs - 5 consommateurs), ce qui reflète le souhait d'Agricovert de maintenir cette solidarité entre les deux pôles. Les administrateurs ont exercé leur mandat à titre gratuit. Les travailleurs de la coopérative sont chaque année invités à participer à l'Assemblée ordinaire et les modalités d'accès à la qualité d'associé leur sont connues.

2025 a été aussi une année d'expérimentation d'une nouvelle organisation pour la coordination opérationnelle de la structure. D'abord avec le recrutement d'une personne amenée à prendre en charge le périmètre complet de la responsabilité (depuis fin 2024). Cette expérience n'a malheureusement pas été concluante (fin de contrat en juillet 2025), et a nécessité dès l'été de réfléchir plus avant en interne sur une coordination adaptée. À la suite de plusieurs concertations des organes de gouvernance et de l'équipe permanente, une coordination partagée a été envisagée, et se construit depuis août 2025 autour de 5 travailleuses avec des responsabilités spécifiques mais une mise en commun des problématiques et des décisions. Les règles de fonctionnement et les responsabilités ont été travaillées en collectif et validées par l'OA début 2026.

➤ **La coopérative consacre des moyens à la création d'emplois, à la formation interne et à l'accompagnement socio-professionnel.**

L'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle constituent un axe complémentaire de service à la société.

La structure comptait **14 salarié.es** au 31/12/2025, dont 7 en magasins, 1 en administration, 2 en logistique, 1 Chargé de projet (Relocalisation) et 1 nouveau poste internalisé de boucher, et 2 étudiant.es. Agricovert termine 2025 avec 6 emplois permanents à temps plein, et 6 à temps partiel (9,8ETP, hors étudiants). Des aménagements de temps de travail ont été réalisés à la demande de plusieurs salarié.es (via le congé parental ou l'augmentation/réduction du temps de travail).

Des art.60 ont été accueillis dans la structure tout au long de l'année (collaboration avec le CPAS de Gembloux et avec le CPAS de Court-Saint-Etienne) : 4 personnes de Gembloux, 1 de CSE. Elles intègrent les activités opérationnelles au même titre que les autres travailleurs. Une formation en interne est assurée

par l'équipe dès le début du parcours. Une attention est portée aux particularités (physiques et sociales) du contexte personnel pour mener à terme le contrat. Des évaluations régulières ont eu lieu avec les institutions partenaires.

Dans l'équipe salariée, 2 personnes ont été spécifiquement engagées (CDI) en 2025 pour soutenir un projet gembloutois de remise à l'emploi. Ce projet (TRES : Territoire réparé par l'Economie sociale) est financé par la Région wallonne et le Fonds social européen (FSE), porté par la coopérative Smart, et se base sur le principe de la 'garantie d'emploi' et l'identification de besoins économiques et sociaux du territoire. Les deux salariées ont été formées par la coopérative, puis affectées au lancement d'une épicerie solidaire (« Chez Tchirou et Piconette », accès ouvert à tous, à prix différenciés) située en centre-ville, et fonctionnant depuis octobre 2025.

Enfin, la boulangerie et la cuisine prennent part de façon conséquente à l'intégration de personnes porteuses de handicap ou dans un parcours social de transition (stages ou conventions avec des institutions du territoire, principalement le Foyer de Bothey et le Ressort de Gembloux). 6 personnes pratiquent la boulangerie et la cuisine dans ce cadre.

Dans sa diversité de profils, la coopérative accueille également 5 indépendants (3 en coordination/administration/comptabilité, 2 en soutien du magasin et livraison), ainsi que des intérimaires (étudiants au magasin), ils ont collaboré de façon régulière à l'activité opérationnelle.

Indirectement, Agricovert a maintenu et/ou développé l'emploi dans les fermes coopératrices grâce aux volumes de commandes réalisés dans l'année (environ 1,2 Mos € d'achats directs)